

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 04 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, le lundi 04 mai 2026 à 19 heures 00 minute, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal de la mairie de Tauxigny, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yannis GIRARD, Maire.

Etaient présents : GIRARD Yannis, GAUTIER Charlotte, GATEFIN Bertrand, GUÉRET Stéphanie, POUPEAU Stéphane, MAUPTIT Karine, GATAULT Alain, OLIGO Lucie, MERCIER Ludovic, MAROIS Guy, BODIN Céline, VAN ELSUWE Mathieu, MARCHAND Marie, DROUET François, GRANDIN Valérie, PANZANI Jean-Jacques, RABELLE Magali, DOUCET Antoine, DUPUY Charline, MALVILLE Gilles, LAGNY Peggy, BUREAU Antoine

Etaient absents excusés : CALVET Isabelle

Etaient absents :

Pouvoirs : CALVET Isabelle à MARCHAND Marie,

Secrétaire de séance : M. MERCIER Ludovic

Ordre du jour

- \* REVISION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION - FINANCEMENT DE LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE DE SOLIDARITE AU SDIS 37.
- \* COMMISSION LOCALE D'ACTION SOCIALE.
- \* DESIGNATION DES REPRESENTANTS DANS LES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES.
- \* DESIGNATION DU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA CONSTITUTION DU COPIL SERVICE COMMUN APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS).
- \* COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES.
- \* COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.
- \* REMBOURSEMENT DE FRAIS DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DES ELUS.
- \* REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2026 - GAZ.
- \* SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.

QUESTIONS DIVERSES :

- ELUS COMMUNAUTAIRES REPRESENTANTS DE LA CC LOCHES SUD TOURAINE AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS.
- PROJET DE CONVENTION AVEC L'ES VALLEE VERTE

Monsieur Yannis GIRARD, Maire, salue la mémoire de Madame Annie HARDION et Monsieur Patrice MEUNIER, anciens conseillers municipaux de la commune décédés au cours des dernières semaines.

Madame Annie HARDION a été conseillère municipale pendant trois mandats de 1983 à 2001 dont deux mandats d'Adjointe au Maire de 1989 à 2001. Elle a exercé de nombreuses activités de bénévolat : Secrétaire du Comité des Fêtes à partir de 1972, Présidente du Club de gymnastique volontaire qu'elle a créé en 1984, Membre puis Présidente de l'Amicale des Anciens Elèves de TAUXIGNY ou Groupe Théâtral, Société d'Education Populaire créée en 1953. Les séances théâtrales annuelles sont données au profit des activités des Ecoles élémentaires et maternelles de TAUXIGNY.

Monsieur Patrice MEUNIER a été conseiller municipal de la commune de 1989 à 1995 aux côtés de Madame Claudette OLIGO, puis de 2001 à 2008 pendant le premier mandat de Monsieur André AUDURIER.

Il est procédé à une minute de silence.

Monsieur Yannis GIRARD, Maire, lit le compte rendu de la séance du conseil municipal du 20 mars 2026.

Mme Charline DUPUY fait part du manque de l'intervention de Mme Peggy LAGNY concernant l'élection du maire délégué à la commune déléguée de Saint-Bauld.

Mme LAGNY a demandé si l'élection d'un maire délégué était faite dans le but de procéder à la suppression de la commune déléguée de Saint-Bauld et il avait été répondu qu'il s'agissait en effet de cela.

Monsieur Yannis GIRARD, Maire, acte en effet du manque de cette question et indique que la réponse était qu'il s'agissait de continuer le processus entamé lors de la précédente mandature de finalisation de la commune nouvelle de Tauxigny-Saint-Bauld en concluant ce point administratif.

Cela sera rajouté au compte-rendu.

Aucune autre remarque n'étant faite, le compte rendu de la séance du conseil municipal du 20 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Yannis GIRARD, Maire, lit le compte rendu de la séance du conseil municipal du 30 mars 2026.

Monsieur Antoine DOUCET souhaite ajouter, dans le cadre de son intervention sur les indemnités des élus ; qu'il avait été surpris de l'évolution du montant global des indemnités entre la présentation du budget et son vote. Le montant de cet article a été modifié pour correspondre en effet à l'enveloppe globale prévue par la loi et non plus à l'enveloppe votée habituellement en fonction du nombre d'adjoints en fonction. Le vote étant effectué au chapitre, il est dommageable pour la bonne information des élus que cette modification d'un article n'ait pas été présentée à la fin du précédent mandat, le 02 mars 2026, lors du vote du budget, compte tenu de la sensibilité du sujet.

Mme Charline DUPUY souhaite qu'il soit modifié dans le cadre de la délibération sur le choix d'une entreprise pour la réalisation d'une plateforme pour une bâche incendie que cette bâche est nécessaire non pas *pour accorder des autorisations d'urbanismes* mais plus précisément *pour certaines autorisations d'urbanismes précisément pour les surfaces à défendre de plus de 250 m<sup>2</sup> et située à moins de 5 mètres d'un autre bâtiment.*

Cette modification sera faite.

Aucune autre remarque n'étant faite, le compte rendu de la séance du conseil municipal du 30 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

## DECISIONS DU MAIRE :

Monsieur Yannis GIRARD, Maire, fait part au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations consenties par le Conseil municipal.

Il informe que le Conseil départemental va réaliser des travaux de voirie sur la commune en traverse d'agglomération sur les RD 83 et RD 84. Cela implique une remise à niveau des tampons et bouches à clé situés dans la chaussée. Ces éléments sont du ressort de la commune en tant que gestionnaire des eaux pluviales.

Pour des raisons de simplification d'organisation et d'économie de réalisation globale des travaux, le conseil départemental assurera la prise en charge de ces éléments avant refacturation à la commune.

Le Maire a donné son accord pour des montants de 4 320,00 € TTC (12 tampons sur la RD 83) et 720,00 € TTC (2 tampons sur la RD 84).

## **REVISION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION - FINANCEMENT DE LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE DE SOLIDARITE AU SDIS 37.**

Monsieur Yannis GIRARD, Maire, informe le Conseil municipal de la demande de la communauté de communes Loches Sud Touraine de réviser l'attribution de compensation des communes pour contribuer à la demande de contribution volontaire de solidarité du Service départemental d'incendie et de secours d'Indre-et-Loire.

Le Service Départemental d'incendie et de Secours d'Indre-et-Loire (SOIS 37) assure une mission fondamentale de protection des personnes et des biens, concourant directement à la sécurité des populations sur l'ensemble du territoire départemental.

La Communauté de communes Loches Sud Touraine contribue chaque année au financement du SOIS dans le cadre des dispositions de l'article L.1424-35 du Code général des collectivités territoriales, au titre du contingent incendie acquitté par le bloc communal. Il s'agit d'une dépense obligatoire.

Par courrier en date du 28 août 2025, puis à l'issue des travaux de son Conseil d'administration, le SDIS 37 a alerté les collectivités sur la dégradation de sa situation financière et sur la nécessité de solliciter pour l'exercice 2026 une contribution supplémentaire destinée à permettre l'équilibre de son budget de fonctionnement.

Lors de la Conférence des Maires réunie le 18 décembre 2025, les maires ou leurs représentants ont estimé :

- le caractère urgent de la demande formulée pour l'exercice 2026,
- l'importance d'assurer la continuité et la qualité du service public de secours dans l'intérêt direct des habitants du territoire,
- mais également la nécessité d'engager, à compter de 2026, des travaux de fond relatifs à la révision du mode de calcul des contingents et à la définition d'une trajectoire financière pluriannuelle viable.

Pour l'exercice 2026, le Conseil d'administration du SDIS 37 a arrêté le principe d'une contribution supplémentaire du bloc communal fixée à 6,20 euros (arrondi) par habitant, calculée sur la base de la population DGF 2025.

Pour la Communauté de communes Loches Sud Touraine, dont la population DGF 2025 s'établit à 55 477 habitants, cette contribution supplémentaire représenterait un montant total de 343 980 €, se décomposant comme suit :

- 8 164 € correspondant à l'augmentation du contingent incendie obligatoire,

- 335 816 € correspondant à une contribution volontaire de solidarité.

Cette contribution supplémentaire viendrait s'ajouter au contingent incendie de droit commun acquitté par la Communauté de communes au titre de l'exercice 2025, d'un montant de 942 118 €, portant ainsi le montant total de la contribution à verser au SDIS pour l'exercice 2026 à 1 286 098 €.

Dans ce contexte, la Communauté de communes Loches Sud Touraine entend, en responsabilité et par solidarité territoriale, contribuer à l'effort supplémentaire demandé pour l'exercice 2026, afin de garantir le fonctionnement du SDIS et la sécurité des concitoyens.

Toutefois, cette contribution volontaire ne saurait constituer un engagement automatique ou durable, ni un blanc-seing sur l'avenir. Elle est strictement limitée à l'exercice 2026 et doit être accompagnée de garanties en matière de gouvernance et de transparence.

La Communauté de communes demande ainsi à être pleinement associée, en tant qu'établissement public de coopération intercommunale contributeur, à l'ensemble des travaux engagés par le SDIS relatifs :

- à la révision du mode de calcul des contingents incendie,
- à l'élaboration de la trajectoire financière pluriannuelle,
- ainsi qu'à la préparation de tout futur conventionnement.

Monsieur Yannis GIRARD, Maire, rappelle que si la contribution supplémentaire de 2026 est acquittée par la Communauté de communes au titre de sa compétence et de son rôle d'interlocuteur institutionnel du SDIS, son financement a vocation à être assuré par les communes membres, conformément aux échanges intervenus en Conférence des Maires lors de sa réunion du 18 décembre 2025.

À cette fin, le Conseil communautaire a acté par une délibération spécifique, le principe d'une révision libre des attributions de compensation, dans le cadre des dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts.

Monsieur Yannis GIRARD, Maire, présente le tableau des montants d'attribution de compensation des communes de la CC Loches Sud Touraine avec les montants actuels, le montant supplémentaire et le montant final après révision pour chaque commune membre.

Le montant de l'attribution de compensation définitive 2025 pour la commune de Tauxigny – Saint-Bauld était fixé à : 39 030 €

Avec la révision, le nouveau montant de l'attribution de compensation de la commune applicable à compter de l'exercice 2026, serait fixé à 49 506 € soit une contribution supplémentaire de 10 476 €.

François DROUET demande à quoi correspondent les montants positifs ou négatifs selon les communes.

Monsieur Yannis GIRARD, Maire, explique que les communes ayant un montant négatif sont contributrices auprès de la CC Loches Sud Touraine alors que les communes ayant un montant positif sont receveuses.

Mathieu VAN ELSUWE demande si la contribution de Tauxigny – Saint-Bauld est faite pour financer l'Association Familles Rurales.

Antoine DOUCET répond qu'il s'agit de ce financement indirect car la compétence d'Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH) est transférée à la CC Loches Sud Touraine.

Monsieur Yannis GIRARD, Maire, indique que c'est la CLECT qui détermine les montants des attributions de compensation.

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour rôle d'assurer, pour un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et pour ses communes membres, la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences.

Mathieu VAN ELSUWE demande quels sont les problèmes financiers du SDIS qui aboutissent à cette demande.

Monsieur Yannis GIRARD, Maire, indique qu'il s'agit d'un problème global de fonctionnement du SDIS.

Il ajoute que le CC Loches Sud Touraine a demandé au-delà du financement exceptionnel de cet année un audit sur le fonctionnement du SDIS.

Antoine DOUCET ajoute que le budget annuel du SDIS 37 est de 63 millions d'euros.

Monsieur Yannis GIRARD, Maire, estime que le problème est que la contribution supplémentaire vise à financer du fonctionnement, et pas de l'investissement.

Mathieu VAN ELSUWE demande que finance la commune dans le cadre de la caserne de Tauxigny.

Monsieur Yannis GIRARD, Maire, indique que la caserne appartient au SDIS qui a financé les travaux de modernisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Prend acte du montant de l'attribution de compensation définitive 2025 fixé à 39 030 €

Approuve la révision libre de l'attribution de compensation de la commune de Tauxigny - Saint-Bauld dans le cadre du financement de la contribution volontaire de solidarité au SDIS 37.

Approuve le nouveau montant de l'attribution de compensation de la commune de Tauxigny - Saint-Bauld, applicable à compter de l'exercice 2026, fixé à 49 506 €

Précise que cette révision correspond, pour la commune de Tauxigny - Saint-Bauld, à la prise en compte d'une contribution volontaire de solidarité au SDIS 37 d'un montant de 10 476 €

Précise que la présente délibération est adoptée dans le cadre des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts et en concordance avec la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Loches Sud Touraine du 26 février 2026.

Autorise monsieur le Maire à notifier la présente délibération à la Communauté de communes Loches Sud Touraine et à accomplir tout acte nécessaire à son exécution.

## **COMMISSION LOCALE D'ACTION SOCIALE.**

Monsieur Yannis GIRARD, Maire, rappelle aux membres du conseil municipal que depuis le 01 janvier 2019, le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Loches Sud Touraine, établissement public administratif exerce la compétence sociale sur le territoire intercommunal Loches Sud Touraine, concernant les compétences retenues d'intérêt communautaire suivantes :

- Accueil, information et orientation et accès aux droits
- Aide alimentaire (mensuelle et d'urgence)
- Aide financière (Secours financier, secours mobilité, et prêt à taux zéro)
- Domiciliation (adresse administrative pour les personnes sans domicile fixe)
- Aide sociale légale (obligation alimentaire et aides sociales)
- Accompagnement social des publics en situation de précarité (accompagnement de 80 bénéficiaires du RSA par délégation du Conseil Départemental, actions collectives...)
- Gestion de résidences sociales avec agrément de foyer de jeunes travailleurs (FJT), des jeunes adultes de 16-30 ans. Vu la grille intercommunale des secours Loches Sud Touraine actualisée par délibération

du Conseil d'administration du CIAS en date du 06 décembre 2023 transmise en mairie, Considérant le principe d'équité territoriale dans le traitement des demandes de secours, Considérant que la commune ne dispose plus de Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), le CIAS propose à la commune de créer une Commission Locale d'Action Sociale (CLAS).

En effet, la commune est amenée à recevoir des demandes de secours financiers instruites exclusivement par des travailleurs sociaux, principalement des assistantes sociales de la Maison Départementale et de la Solidarité (MDS) du Conseil Départemental. La commune devra émettre un avis sur ces demandes en conformité avec la grille des secours intercommunale. Le dossier est transmis à la commune de résidence par le travailleur social instructeur (copie CIAS). De même, la commune sera amenée à recevoir des demandes d'aide alimentaire instruites par le CIAS exclusivement, afin d'émettre un avis avant transmission au CIAS, dans le respect d'un reste à vivre indicatif. Il convient que la CLAS émette un avis sur la demande dans un délai proche de la prochaine commission permanente du CIAS. En effet, ces avis sont transmis au CIAS pour un examen et décision par la Commission permanente du CIAS et réalisation de la dépense. Le CIAS adresse la réponse au demandeur, à l'instructeur et copie à la mairie de résidence (CLAS) et au créancier. Pour information, la composition de la CLAS reste du ressort de la commune tant sur le nombre de personnes, que les collèges représentés (élu et / ou membres désignés). Il n'y a pas d'obligation de parité collègue élu / collègue membres désignés comme pour un CCAS ou CIAS. Ainsi, la CLAS peut être composée soit uniquement d'élus (nombre à fixer par la commune) soit paritaire (avec des membres désignés extérieurs représentant de la sphère associative de la commune, ou ayant une compétence dans le domaine (travailleur social), avec un principe de confidentialité et secret professionnel pour tous les membres de la CLAS. Considérant qu'il s'avère nécessaire de constituer une Commission Locale d'Action Sociale (CLAS), pour émettre des avis sur ces demandes, à transmettre au CIAS,

Monsieur Yannis GIRARD, Maire, propose que les membres de la CLAS soient les membres de la commission communale afférente c'est-à-dire la commission Enfance, jeunesse et action sociale.

Peggy LAGNY indique qu'il est demandé par le CIAS qu'un référent soit désigné.

Monsieur Yannis GIRARD, Maire, propose que la présidente de la commission Enfance, jeunesse et actions sociales soit la référente.

Antoine BUREAU estime que la commission telle que proposée comprend beaucoup de membres pour étudier des dossiers qui peuvent être sensibles.

Monsieur Yannis GIRARD, Maire, rappelle que les élus ont un devoir de discrétion (Charte de l'élu).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De créer une Commission Locale d'Action Sociale (CLAS), composée de 12 élus par la désignation des personnes suivantes : Stéphanie GUERET, Yannis GIRARD, Charlotte GAUTIER, Céline BODIN, Peggy LAGNY, Karine MAUPTIT, Charline DUPUY, Magali RABELLE, Ludovic MERCIER, Valérie GRANDIN, Lucie OLIGO.
- De désigner Mme Stéphanie GUERET en qualité de référent de cette CLAS,
- Acte que la CLAS émettra un avis en conformité avec la grille des secours intercommunaux transmise par le CIAS à chaque actualisation,
- Acte que la CLAS se réunit à huis Clos. Ce dernier se justifie par l'obligation de secret professionnel à laquelle sont astreints les membres de la CLAS. Ce secret professionnel concerne les séances où l'on échange sur la situation sociale des demandeurs d'aide, en évoquant des informations nominatives, touchant à la vie privée des intéressés.

## **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DANS LES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES.**

Par délibération du 16 avril 2026, le Conseil communautaire a créé les commissions communautaires thématiques et a décidé de les ouvrir aux conseillers municipaux.

Il convient désormais d'établir la composition de ces commissions.

À cette fin, chaque commune est invitée à faire connaître les commissions au sein desquelles elle souhaite être représentée et à désigner, pour chacune d'elles, un conseiller municipal, dans la limite d'un représentant par commune et par commission, hors Vice-Présidents.

Il est précisé que la commission des Finances sera composée exclusivement de conseillers communautaires, également dans la limite d'un représentant par commune.

Le Conseil communautaire est seul compétent pour désigner les membres des commissions communautaires.

Le président de la communauté de communes Loches Sud Touraine, M. Gérard HÉNAULT a rappelé que les personnes qui seront retenues doivent respecter leur engagement en siégeant aux commissions. Sur la dernière mandature certaines commissions communautaires ont vu leurs effectifs rarement complets lors des réunions.

Monsieur Yannis GIRARD, Maire, fait des propositions concernant un positionnement des adjoints aux maires sur certaines commissions.

Antoine DOUCET indique qu'il aurait souhaité siéger à la commission politique et équipement sportifs comme pendant la précédente mandature. Il ajoute que toutefois, Bertrand GATEFIN étant proposé, en cas de vote du conseil municipal, il sera majoritaire.

Monsieur Yannis GIRARD, Maire, commence la liste des commissions communautaires :

En mutualisation il demande s'il y a des candidats.

Antoine DOUCET demande à Yannis GIRARD s'il ne serait pas souhaitable qu'il siége à cette commission dont il était membre lors de la dernière mandature pour rester dans une certaine continuité.

Monsieur Yannis GIRARD, Maire, répond par l'affirmative et précise que le périmètre de la mutualisation a été modifié.

Mathieu VAN ELSUWE demande sur quels critères le conseil communautaire se base pour choisir les représentants des communes, étant entendu qu'il n'y aura pas 67 membres par commission.

Antoine DOUCET indique que des critères de représentativité démographique et géographique.

Monsieur Yannis GIRARD, Maire, ajoute qu'en effet, le Conseil communautaire est seul compétent mais essaye de tenir compte de certains critères de représentativité.

Antoine BUREAU demande quand ont lieu les réunions.

Monsieur Yannis GIRARD, Maire, indique que c'est plutôt le soir.

Charline DUPUY ajoute qu'il y a parfois des possibilités de réunion en visioconférence.

Sont désignés pour les commissions :

- Finances (ouvert uniquement aux conseillers communautaires) Yannis GIRARD

- Coopération territoriale et Mutualisation
- Développement culturel
- Développement économique
- Développement touristique

Yannis GIRARD  
Isabelle CALVET  
Charlotte GAUTIER  
Karine MAUPTIT

Antoine DOUCET s'étonne qu'il n'y ait pas de commission concernant l'eau et l'assainissement.

Monsieur Yannis GIRARD, Maire, ajoute qu'en effet ce n'est pas clairement défini ou indiqué dans les intitulés.

- Développement agricole et Alimentation

Mathieu VAN ELSUWÉ

Peggy LAGNY estime que le manque de visibilité sur les fréquences de réunion de chaque commission ne facilite pas le positionnement.

- Enfance, Jeunesse et Services aux familles
- Enjeux numériques
- Habitat et inclusion des Citoyens Français Itinérants
- Milieux aquatiques, Prévention des inondations et Espaces naturels
- Mobilités et Intermodalité
- Politiques et Equipements sportifs
- Prévention et Gestion des déchets
- Solidarités, Santé et Accompagnement du vieillissement

Lucie OLIGO  
Mathieu  
VAN ELSUWÉ  
Peggy LAGNY  
Antoine DOUCET  
Charlotte GAUTIER  
Bertrand GATEFIN  
Guy MAROIS  
Stéphanie GUÉRET

Peggy LAGNY estime qu'il est difficile de se positionner compte-tenu du manque de descriptif sur l'objet des commissions.

- Transitions et Energie
- Urbanisme et Habitat

Guy MAROIS  
Stéphane POUPEAU

**DESIGNATION DU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA  
CONSTITUTION DU COPIL SERVICE COMMUN APPLICATION DU DROIT DES SOLS  
(ADS).**

ABSTENTIONS : DOUCET Antoine, DUPUY Charline, LAGNY Peggy.

Monsieur Yannis GIRARD, Maire, propose que Stéphane POUPEAU, 3eme Adjoint au Maire et président de la commission communale en charge de l'urbanisme et de la tranquillité du quotidien, afférente à ce sujet, siège au sein de ce comité de pilotage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (3 abstentions) le Conseil municipal désigne Monsieur Stéphane POUPEAU pour siéger au sein du comité de pilotage du service commun d'application du droit des sols.

**COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES.**

Monsieur Yannis GIRARD, Maire, indique que le renouvellement des conseils municipaux entraîne la nécessité de reconstituer la composition de la commission de contrôle des listes électorales.

La commission sera composée :

- de trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges,

- si deux listes : de deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges,
- si trois listes : d'un conseiller municipal de la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges et d'un conseiller municipal de la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges.

Ces conseillers municipaux doivent être pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation quelle qu'elle soit et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale

Monsieur Yannis GIRARD, Maire, demande aux conseillers municipaux dans l'ordre du tableau s'ils souhaitent être membre de la commission.

Membres titulaires :

Mme Marie MARCHAND.

Marie MARCHAND demande à quoi cela engage d'être dans cette commission.

Monsieur Yannis GIRARD, Maire, indique que la commission est chargée de contrôler la juste inscription sur la liste électorale de la commune.  
Elle se réunit avant chaque élection et en année sans élection a minima une fois.

Marie MARCHAND accepte d'être membre de la commission de contrôle des listes électorales.

GUY MAROIS : NON.

Jean-Jacques PANZANI : OUI.

Alain GATAULT : OUI.

Gilles MALVILLE : NON.

Antoine DOUCET : OUI.

Peggy LAGNY : NON

Antoine BUREAU : OUI.

Membres suppléants :

Valérie GRANDIN : OUI.

Peggy LAGNY : OUI.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal acte la composition de la commission de contrôle des listes électorales pour la mandature 2026-2032.

Monsieur Yannis GIRARD, Maire, souhaite que la commission travaille rapidement sur un rééquilibrage du nombre d'électeurs au sein des deux bureaux de vote de la commune. (Actuellement environ 1050 sur le bureau 1 et 250 sur le bureau 2).

## COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.

Monsieur Yannis GIRARD, Maire, informe du rôle de la commission :

- Avis consultatif :

A partir des listes 41 bâti et non bâti. La CCID étudie tous les changements intervenus sur les bases d'imposition de l'année écoulée. La position de l'administration fiscale figure sur la liste 41 (valeur locative...). La collectivité donne son avis sur la décision prise par l'Administration.

- Rôle d'information

Transmission des éléments dont l'administration n'aurait pas connaissance comme les constructions sans autorisation ou celles achevées mais non déclarées.

- Examen des nouveaux procès-verbaux d'évaluation

En présence de nouvelle catégorie de bien (piscine, serre, nature de culture...)

- Établissement des procès-verbaux de tenue des réunions

Les procès-verbaux doivent être complétés, signés en double exemplaire et envoyés au Service départemental des impôts fonciers (SDIF) Indre-et-Loire.

D'une façon générale, l'assiette des impôts directs locaux est déterminée par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) sur la base des déclarations des propriétaires.

- Les locaux d'habitation

Choix de la catégorie par comparaison avec les locaux de référence arrêtés en 1970 en tenant compte des caractéristiques (qualité des matériaux, surfaces, nombre et taille des pièces, distribution, architecture, confort...).

Recensement des éléments de confort, du nombre de pièces, des dépendances et de la surface.

Calcul de la valeur locative : superficie pondérée totale X le tarif de la catégorie.

NB : La valeur locative est ici dite « approchée », elle devient « définitive » après examen par la CCID

- Les terrains

Classement par catégorie en fonction de la nature de culture (sol, terre, vergers, bois, prés, eaux...) ou de leur affectation (terrain à bâtir, terrain de sport...).

Calcul : tarif de la catégorie X la surface

La commission est composée d'un président et six commissaires.

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues à transmettre au service de la DDFIP Indre et Loire qui choisira les membres.

Monsieur Yannis GIRARD, Maire, présente une liste de 24 noms.

Gilles MALVILLE indique qu'une personne proposée est décédée.

Antoine DOUCET estime qu'il y a un déséquilibre par rapport à la proportionnalité des personnes habitant la commune historique de Saint-Bauld (six sur vingt-quatre), et que cette valeur doit donc être diminuée.

Il semblerait qu'une autre personne proposée ait déménagé récemment.

Antoine DOUCET demande si les personnes sont contactées avant d'être proposées.

Monsieur Yannis GIRARD, Maire, répond qu'il n'y a pas d'obligation de contacter les personnes. La liste actuelle a été constituée en partie à partir de la liste de la mandature précédente et actualisée en fonction des informations disponibles en mairie avec un contrôle dans les fichiers des propriétaires à disposition.

La liste va être retravaillée et une nouvelle proposition sera effectuée pour une délibération lors du prochain conseil municipal.

## **REMBOURSEMENT DE FRAIS DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DES ELUS.**

M. Bertrand GATEFIN, Adjoint au maire en charge de la vie de la commune, a effectué l'achat d'œufs en chocolat dans le cadre de la chasse aux œufs qui s'est déroulée le samedi 04 avril 2026.

Le Conseil Municipal doit autoriser le remboursement de ces frais par la commune sur présentation des factures ou tickets de caisse.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'autoriser le remboursement de ces frais par la commune sur présentation des tickets et/ou factures.

Antoine DOUCET demande si une procédure d'achat est en place et si elle a été respectée.

Bertrand GATEFIN, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, confirme qu'un bon de commande a été signé par le maire pour l'achat dans une enseigne mais qu'une fois sur place, il n'y avait pas les œufs. L'achat a donc été effectué le même jour dans une autre enseigne.

Monsieur Yannis GIRARD, Maire, indique la commune va mener une réflexion sur les possibilités de moyens de paiement possibles (CB,...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide le remboursement de la somme de 136.43 € à M. Bertrand GATEFIN, Adjoint au maire, et charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire auprès du service de gestion comptable de la collectivité.

## **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2026 - GAZ.**

M. GIRARD Yannis, Maire, expose le paiement par GRDF d'une redevance (RODP) conformément à l'article R2333-114 du code général des collectivités territoriales modifié par le décret n°2007-606 du 25 avril 2007. En outre, l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de distribution de gaz naturel sur la collectivité donne lieu au paiement d'une redevance (ROPDP) conformément à l'article R2333-114-1 du code général des collectivités territoriales modifié par le décret n°2023-797 du 18 août 2023.

GRDF versera un montant de 824,00 € au titre de l'année 2026 pour cette redevance pour deux secteurs situés sur le Node Park et le long de la RD 50. Il est nécessaire que la collectivité ait adopté une délibération pour le règlement de la redevance.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

## **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.**

Comme chaque année l'Atrium prépare l'affichage des photos grand format dans les centres bourgs de Tauxigny et Saint-Bauld. Le thème en sera « Formes Géométriques »

L'association informe qu'elle ne pourra le faire que très partiellement si la majorité des cadres artisanaux, souvent réparés et à bout de souffle, ne sont pas remplacés

Depuis plusieurs mois l'association s'est renseigné. Après plusieurs propositions trop chères ou avec des structures trop fragiles, un modèle en aluminium de marque Thallu a été testé positivement.

Le prix unitaire TTC est à quelques centimes près de 60,00€, soit 1500 € pour 25 cadres, permettant de couvrir le bourg de Tauxigny. A Saint-Bauld les mieux préservés des anciens seront utilisés cette année avant l'achat d'autres cadres.

L'association sollicite donc officiellement une subvention spéciale de 1500 € pour assurer la continuité de l'affichage, en améliorer la perception dès cette année. Une aide complémentaire sera nécessaire en 2027 pour le bourg de Saint-Bauld.

Peggy LAGNY demande combien de cadres sont utilisés au total pour les expositions.

Bertrand GATEFIN, 1er adjoint au maire en charge de la vie de la commune, informe que 40 cadres sont utilisés.

M. GIRARD Yannis, Maire, rappelle que cette activité contribue au rayonnement de la commune. Ce soutien se justifierait pleinement.

Charline DUPUY ajoute qu'un gros travail de qualité des photographies est réalisé.

Mathieu VAN ELSUWE estime que ces sujets devraient être abordés dans les commissions afférentes pour connaître tous les éléments (activité de l'association, contexte, ...).

Peggy LAGNY répond que quelles que soient les délibérations à l'ordre du jour, les élus ne sont pas obligés de les voter et qu'elles peuvent être ajournées en attente d'autres éléments.

M. GIRARD Yannis, Maire, ajoute qu'en effet pour des sujets avec une certaine technicité, il est nécessaire que cela passe par les commissions communales.

Antoine DOUCET informe que dans le cadre de la demande de l'association ATRIUM, cette association, jusqu'à maintenant, met en œuvre cette opération uniquement sur ses fonds propres.

Charline DUPUY ajoute qu'en l'occurrence le timing d'organisation de l'exposition et de besoin de financement fait que cela n'a pas pu être évoqué en commission communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € à l'association ATRIUM, pour l'achat de cadres pour l'exposition photographique déployée dans la commune de Tauxigny – Saint-Bauld.

Il charge le maire de faire le nécessaire auprès du service de gestion comptable de la collectivité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### ELUS COMMUNAUTAIRES REPRESENTANTS DE LA CC LOCHES SUD TOURAINE AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS :

M. GIRARD Yannis, Maire, informe que les conseillers proposés par la commune auprès de la CC Loches Sud Touraine pour la représenter auprès du SAVI et du Syndicat Mixte de Construction et de Gestion de la Gendarmerie à Cormery ont été retenus.

Il informe par ailleurs qu'il a été désigné comme délégué suppléant auprès de Touraine Propre, ainsi que dans le cadre de la commission de délégation de service public.

Également, il informe être entré au conseil d'administration de l'AMIL. (Association des maires d'Indre-et-Loire).

Par ailleurs, Charlotte GAUTIER, conseillère communautaire, a été désignée membre suppléante du comité de direction de l'Office de Tourisme Loches Touraine Châteaux de la Loire.

#### PROJET DE CONVENTION AVEC L'ES VALLEE VERTE :

M. GIRARD Yannis, Maire, informe que la commune a été contactée par l'ES VALLÉE VERTE. Vingt-neuf personnes habitantes de la commune sont actuellement licenciées dans ce club de football. Le club souhaite la mise à disposition par la commune du terrain de football de Tauxigny pour la réalisation d'entraînements et de rencontres. Actuellement le terrain est utilisé par l'AS Tauxigny pour des matchs amicaux et l'AS Saint-Bauld, inscrite en championnat UFOLEP.

Un projet de convention est actuellement à l'étude.

Mathieu VAN ELSUWE estime que si cette convention se fait, la commune pourrait être approchée par d'autres clubs possédant des licenciés habitant de la commune comme le club du RCVI (Reignac Chambourg Val Indre).

M. GIRARD Yannis, Maire, indique que la commune n'a pas été sollicitée par ce club.

#### DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT :

M. GIRARD Yannis, Maire, informe de l'évolution de la dotation globale de fonctionnement attribuée par l'Etat à la commune depuis 2020. Le montant est en légère hausse chaque année.

Antoine DOUCET ajoute que dans le calcul de ses dotations, l'Etat prend en compte notamment l'évolution de la population.

#### REPAS DES AINÉES :

Peggy LAGNY demande les raisons du report du repas des aînés alors que tout était prêt.

M. GIRARD Yannis, Maire, indique que l'animation n'était pas finalisée.

Peggy LAGNY estime qu'entre le 20 mars et le 03 mai, il était possible de finaliser.

Bertrand GATEFIN, 1er adjoint au maire en charge de la vie de la commune, souhaite que la totalité de l'organisation soit faite sans précipitation.

#### COMMUNICATION MUNICIPALE :

Peggy LAGNY indique qu'elle est membre de la commission communale de la communication et des systèmes d'information mais qu'elle souhaite la position de la commune sur la communication faite sur les réseaux sociaux.

Charline DUPUY ajoute qu'en effet lors d'une publication de la commune sur le report de la course de caisses à savon, des commentaires ont ciblé nommément des personnes.

Charlotte GAUTIER, 2<sup>ème</sup> adjointe au maire en charge de la communication, répond qu'au titre de la liberté d'expression, il est difficile de faire la modération des commentaires des publications de la commune et que pour l'instant le choix a été fait de ne pas répondre pour que les polémiques s'éteignent d'elles-mêmes.

Antoine DOUCET indique que les personnes sont connues et qu'il ne faut pas laisser des propos malveillants être tenus sans qu'une action ne soit menée.

Bertrand GATEFIN, 1er adjoint au maire en charge de la vie de la commune, répond que si un blocage de la personne est effectué, celle-ci peut être tentée de partager la publication et ainsi entraîner une diffusion plus importante.

Antoine DOUCET souhaite qu'un élu aille voir la personne concernée dans le cas présent.

M. GIRARD Yannis, Maire, informe que cette personne a été contactée.

#### COMMISSION URBANISME :

Charline DUPUY fait remarquer qu'il est souhaité des commissions mensuelles mais que la commission en charge de l'urbanisme et tranquillité du quotidien ne s'est toujours pas réunie alors que les dossiers d'urbanisme ont des délais de réponse.

M. GIRARD Yannis, Maire, indique que les dossiers d'urbanismes sont traités par Sandrine MICHALON et présentés au Maire et à Stéphane POUPEAU, 3<sup>ème</sup> adjoint au maire et président de commission communale. Il ajoute qu'il estime que pendant la mandature précédente, beaucoup de dossiers étaient présentés sans que tous ne présentent un intérêt, notamment pour le tout-venant (portails, etc...). Il souhaite que seuls les dossiers significatifs soient présentés.

Peggy LAGNY comprend cette réponse mais indique que la commission ne s'est tout de même pas encore réunie concernant la partie tranquillité du quotidien.

M. GIRARD Yannis, Maire, indique qu'une réunion sera bientôt organisée.

Charline DUPUY aurait souhaité avoir plus d'information sur ce fonctionnement dans le cadre des dossiers l'urbanisme.

Peggy LAGNY ajoute que dans ce cas le souhait d'une réunion par mois n'est pas appliqué.

Au sujet de l'urbanisme, M. GIRARD Yannis, Maire, informe quand dans le cadre de la CC Loches Sud Touraine, un conseiller communautaire délégué en charge de la stratégie territoriale et de l'équilibre du territoire a été élu pour travailler notamment sur la mise en place d'un PLUi.

#### SÉNATEUR :

M. GIRARD Yannis, Maire, informe qu'avec les Adjointes au Maire, il a reçu en mairie le sénateur M. Vincent LOUAULT.

Avec lui, il a notamment abordé les sujets importants suivants :

- L'accès piétons Cormery/Node Park.
- La mise en place du PLUi.
- La mise en sécurité de la RD 84 entre Tauxigny-Saint-Bauld et Saint-Branchs.
- Le financement du SDIS 37.

#### LOTISSEMENT Les HAUTS de TAUXIGNY :

M. GIRARD Yannis, Maire, informe qu'il rencontrera le cabinet juridique Walter & Garance, conseil de la commune dans ce dossier, le 22 mai pour avancer sur le blocage actuel de la rétrocession.

Antoine DOUCET demande pourquoi Yannis GIRARD, en tant que 1<sup>er</sup> adjoint sur la mandature précédente, n'avait pas effectué cette démarche alors que le Maire lui avait demandé.

M. GIRARD Yannis, Maire, répond qu'il y avait un maire qui était en charge de suivre ce dossier.

Antoine DOUCET estime que le premier adjoint fait partie de l'exécutif de la commune et que ce dossier a un peu été laissé à l'abandon alors qu'il y avait des possibilités pour le 1<sup>er</sup> adjoint de contacter le cabinet.

Toutefois il estime que c'est très bien pour les habitants que ce dossier avance.

#### LOTISSEMENT :

M. GIRARD Yannis, Maire, informe qu'il rencontrera VIABILIS, aménageur de la nouvelle partie du lotissement le 22 mai pour l'avancement des aménagements et le projet de rétrocession.

#### MOTOCROSS – Route de Dolus-le-Sec.

Charline DUPUY et Antoine DOUCET souhaitent des informations sur le terrain de motocross aménagé avant le lieu-dit La Croix d'Ouault. Il y a de plus en plus d'activité sur ce terrain.

Stéphane POUPEAU, 3<sup>ème</sup> adjoint au maire en charge de l'urbanisme et de la tranquillité du quotidien, indique qu'il n'est pas interdit de se garer sur la berne le long d'une route départementale.

M. GIRARD Yannis, Maire, complète en indiquant que ce dossier est sous la surveillance du Maire et de son adjoint.

#### QUELQUES DATES :

8 mai : commémoration de la victoire du 08 mai 1945.

30 mai : une journée citoyenne est en préparation avec un appel aux élus et aux habitants pour effectuer un nettoyage des églises, suivi d'un verre de l'amitié au foyer socioculturel.

21 juin : Fête de la musique : la commune organise une fête de la musique avec la prestation de quatre groupes.

Charline DUPUY demande s'il s'agit de groupes locaux.

Isabelle CALVET répond par l'affirmative.

Bertrand GATEFIN, 1<sup>er</sup> adjoint au maire en charge de la vie de la commune indique les noms :

- Musique et chants par Michel Marchand
- Michto le groupe.
- La chorale La clé des champs de Tauxigny-Saint-Bauld
- The Bartenders

#### RENCONTRES ET RÉUNIONS :

Mathieu VAN ELSUWE demande des informations sur la rencontre avec les agents techniques organisée le 05 mai.

M. GIRARD Yannis, Maire, indique qu'il s'agit d'une rencontre entre les élus et tous les agents de la commune. Elle se veut informelle pour que chacun fasse connaissance.

Mathieu VAN ELSUWE demande des informations sur la réunion du 07mai avec les associations.

Bertrand GATEFIN, 1er adjoint au maire en charge de la vie de la commune indique que tous les élus sont conviés à participer et qu'il s'agit de rencontrer les associations en ce début de mandat.

La séance est close à 21 heures 45 minutes.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 1<sup>er</sup> juin 2026 à 19 heures

<b>DATE</b>	<b>NUMERO</b>	<b>OBJET</b>
04/05/2026	DE_2026_006_033	REVISION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION - FINANCEMENT DE LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE DE SOLIDARITE AU SDIS 37.
04/05/2026	DE_2026_006_034	COMMISSION LOCALE D'ACTION SOCIALE
04/05/2026	DE_2026_006_035	DESIGNATION DES REPRESENTANTS DANS LES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES.
04/05/2026	DE_2026_006_036	DESIGNATION DU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA CONSTITUTION DU COPIL SERVICE COMMUN APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS).
04/05/2026	DE_2026_006_037	COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES
04/05/2026	DE_2026_006_038	REMBOURSEMENT DE FRAIS DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DES ELUS.
04/05/2026	DE_2026_006_039	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2026 - GAZ.
04/05/2026	DE_2026_006_040	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE